

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 5 et 6 NOVEMBRE 2020

MANDAT

Je soussigné(e) :

fonction et poste d'affectation :

donne pouvoir à :

aux fins de me représenter et de voter en mon nom aux scrutins qui auront lieu au cours de l'Assemblée Générale de l'ACP des 5 et 6 novembre 2020.

A, le
Signature

Pour que le mandat soit valide, le mandant et le mandataire doivent être membres de l'ACP à jour de cotisation.

Les modalités de vote et la liste des candidats seront publiées sur le site de l'association.
Le mandat (copie ou original) devra être présenté par le mandataire lors des élections.